



Bulletin académique

n°801

du 7 janvier 2019



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Sommaire

| | |
|--|----------|
| Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques | |
| - Titularisation des personnels ATSS et ITRF stagiaires au titre de la rentrée scolaire 2019 | 3 |
| | |
| Service Vie Scolaire | |
| - Arrêté de composition du CAVL - Mandat 2018/2020 | 8 |

DIEPAT/19-801-1112 du 07/01/2019

TITULARISATION DES PERSONNELS ATSS ET ITRF STAGIAIRES AU TITRE DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2019

Destinataires : Mesdames et Messieurs les présidents d'université, chefs d'établissement du second degré, chefs des services d'affectation des personnels ATSS et ITRF

Dossier suivi par : M. LAAYSEL - chef de bureau 3.01 - Tel : 04 42 91 72 28 - sofian.laayssel@ac-aix-marseille.fr - Mme CORDERO - gestion des AAE - Tel : 04 42 91 72 42 - francine.cordero@ac-aix-marseille.fr - Mme SILVE - gestion des SAENES (A>J) - Tel : 04 42 91 72 29 - veronique.silve1@ac-aix-marseille.fr - Mme CORTI - gestion des SAENES (I>Z) - Tel : 04 42 91 72 30 - anne.corti@ac-aix-marseille.fr - Mme BIDEAU - gestion des ADJAENES (A>J) - Tel : 04 42 91 72 33 - laure.bideau@ac-aix-marseille.fr - M. CHARVIN - gestion des ADJAENES (H>Z) - Tel : 04 42 91 72 34 - laurent.charvin@ac-aix-marseille.fr - Mme QUARANTA - chef de bureau 3.02 - Tel : 04 42 91 74 37 - nathalie.quaranta@ac-aix-marseille.fr - Mme SOUNA - gestion des ATRF (en EPLE) - Tel : 04 42 91 71 43 - djamila.souna@ac-aix-marseille.fr - Mme DUBOIS - gestion des ATRF (hors EPLE) - Tel : 04 42 91 71 42 - sophie.dubois@ac-aix-marseille.fr - Mme ARZUR - gestion des INFENES - Tel : 04 42 91 72 56 - sophia.arzur@ac-aix-marseille.fr - Mme PIANA - gestion des CTSS et ASSAE - Tel : 04 42 91 72 37 - mireille.piana@ac-aix-marseille.fr - Secrétariat de division - Tel : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

La présente circulaire a pour objet d'indiquer la procédure à suivre en vue de la titularisation ou du renouvellement de stage ou du licenciement des personnels ATSS et ITRF stagiaires au titre de la rentrée scolaire 2019.

A) PERSONNELS CONCERNES

1. personnels administratifs

- attachés d'administration de l'Etat (AAE) (voir décret n°2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié)
- secrétaires administratifs (SAENES) (voir décret n°2008-1385 du 19 décembre 2008)
- adjoints administratifs (ADJAENES) (voir décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006)

2. personnels médicaux et sociaux

- personnels infirmiers (voir décret n° 2012-762 du 9 mai 2012)
- assistant(e)s de service social (ASS) (voir décret n°2012-1098 du 28 septembre 2012),
- conseiller(e)s techniques de service social (CTSS) (voir décret n°2012-1099 du 28 septembre 2012),
- médecins de l'éducation nationale (voir décret n° 91-1195 du 27 novembre 1991)
- personnels de recherche et de formation (voir décrets n°2006-1762 du 23 décembre 2006, n°96-273 du 26 mars 1996, n° 2011-979 du 16 août 2011)

B - PROPOSITIONS DE TITULARISATION -

Elles doivent être établies pour l'ensemble des personnels stagiaires dans les corps gérés par la DIEPAT y compris pour les personnels Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (B.O.E.) recrutés en qualité de contractuels à la rentrée scolaire 2018 dans le cadre du décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié qui sont considérés pendant leur première année probatoire comme des lauréats du concours externe correspondant à leur support d'affectation.

L'avis favorable à la titularisation doit être émis sans ambiguïté car il engage votre responsabilité. La titularisation est un engagement à long terme de l'administration, qui doit être pris en toute connaissance de cause. Il convient que soit évaluée de la façon la plus précise possible, l'aptitude du stagiaire à exercer l'ensemble des missions dévolues aux agents de ses grades et corps. A cette fin, il est nécessaire, dès le début de la période de stage de fixer des objectifs à l'agent stagiaire et de renseigner le modèle de fiche de poste figurant en annexe 2 de la circulaire DIEPAT n° 1091 du BA n°788 du 10 septembre 2018.

Cas général : le processus de titularisation se déroule en deux étapes.

1- A mi-parcours du déroulement du stage, vous veillerez à effectuer avec l'agent un premier bilan sur les conditions de déroulement de son stage. Ce dispositif est en effet indispensable pour permettre de déceler les difficultés et éviter dans certains cas un renouvellement de stage ou un refus définitif de titularisation.

A l'issue de cet entretien, vous rédigerez un rapport intermédiaire au moyen du formulaire joint en annexe 1, que vous porterez à la connaissance de l'agent et que vous me transmettez pour le 31 janvier 2019.

2- Au terme de la période de stage vous rédigerez le rapport définitif au moyen du formulaire joint en annexe 2 que vous porterez à la connaissance de l'agent et que vous me transmettez pour le **23 avril 2019**.

Cas particulier : ADJAENES et ATRF stagiaires lauréats du recrutement réservé session 2018.

Conformément à l'article 9 du décret n° 2012-631 du 3 mai 2012 modifié, la durée de stage pour les ADJAENES et ATRF stagiaires lauréats du recrutement réservé est de six mois. La date de leur titularisation est donc fixée au 1er mars 2019

. Pour ces personnels, vous ne me ferez pas parvenir de rapport intermédiaire compte tenu de cette durée de stage plus courte, mais uniquement un rapport définitif pour le **31 janvier 2019**. En revanche, je vous invite à me saisir sans délai de toute difficulté susceptible de remettre en cause la titularisation de l'agent concerné.

Dans tous les cas où **la titularisation n'est pas proposée** il conviendra de joindre à ce formulaire **un rapport circonstancié clairement motivé** justifiant votre proposition ; les fautes professionnelles, négligences et insuffisances reprochées devront reposer sur des faits constatés qu'il conviendra de préciser et de porter **clairement** à ma connaissance. De même **toute proposition de renouvellement de stage dans un établissement différent devra être motivée**.

Les personnels actuellement affectés dans votre établissement ou service dans le cadre d'un renouvellement de stage ne peuvent pas bénéficier d'une nouvelle période de stage. Le choix qui s'impose à vous, dans cette hypothèse, est soit le licenciement (si l'agent n'est pas fonctionnaire titulaire), soit la réintégration dans le corps d'origine.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE STAGE

En vue de la titularisation

DANS LE CORPS DES :

CONCOURS * : Interne - Externe - Unique - Réservé

BOE ERD

SESSION :

Date de début de stage :

Mme/M. – NOM D'USAGE :

PRENOMS :

ACADEMIE/ETABLISSEMENT :

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION ** :

* ou liste d'aptitude pour le corps des CTSSAE

** pour les médecins de l'éducation nationale et les CTSSAE, merci d'indiquer le département d'exercice

1.1 FONCTIONS EXERCÉES :

1.2 PREMIER BILAN RELATIF A L'ACCOMPLISSEMENT DES MISSIONS (1)

Évaluation des capacités professionnelles :

- à se positionner : excellente bonne moyenne insuffisante

- à analyser et traiter une situation : excellente bonne moyenne insuffisante

- à communiquer et travailler en équipe : excellente bonne moyenne insuffisante

- à la synthèse, à la gestion du temps : excellente bonne moyenne insuffisante

Observations :

1.3 Propositions à formuler pour remédier aux insuffisances constatées ou approfondir un domaine de compétence :

date et signature du supérieur hiérarchique

date et signature du directeur académique
des services de l'éducation nationale
(uniquement pour les médecins CTSS et
ASS)

Date et signature de l'agent :

FICHE D'ÉVALUATION ET DE PROPOSITION A LA TITULARISATION

DANS LE CORPS DES :

.....

CONCOURS * : Interne - Externe - Unique - Réservé

BOE ERD

SESSION :

Date de début de stage :

Mme/M. – NOM D'USAGE :

.....

PRENOMS :

.....

ACADEMIE/ETABLISSEMENT :

.....

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION ** :

* ou liste d'aptitude pour le corps des CTSSAE

** pour les médecins de l'éducation nationale et les CTSSAE, merci d'indiquer le département d'exercice.

I – QUOTITE DE SERVICE ET CONGE DURANT LA PERIODE DE STAGE (2) (3) :

Exercice à temps complet

Exercice à temps partiel - merci de préciser :

la quotité : %

les périodes : du.....au.....

L'agent a-t-il bénéficié d'un ou plusieurs congés (s) de maladie, maternité, sans traitement ?

oui non

Ces congés ont-ils excédé 36 jours oui non

(1) cocher la case correspondante

(2) joindre impérativement la fiche individuelle de synthèse actualisée pour ATSS

(3) joindre l'arrêté de temps partiel et un état des congés ITRF

NOM : PRENOM :

II – APPRECIATIONS SUR LE DEROULEMENT DE L'ANNEE DE STAGE

1.1 FONCTIONS EXERCEES - MESURES D'ACCOMPAGNEMENT :

1.2 BILAN FINAL (1)

Evaluation des capacités professionnelles :

- à se positionner : excellente bonne moyenne insuffisante
- à analyser et traiter une situation : excellente bonne moyenne insuffisante
- à communiquer et travailler en équipe : excellente bonne moyenne insuffisante
- à la synthèse, à la gestion du temps : excellente bonne moyenne insuffisante

Observations :

1.3 BILAN DETAILLE DE L'ANNEE DE STAGE :

date et signature du supérieur hiérarchique

date et signature du directeur académique
des services de l'éducation nationale
(uniquement pour les médecins CTSS et
ASS)

Date et signature de l'agent :

AVIS DU PRESIDENT DE L'UNIVERSITE, DU CHEF D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE (1)

| | | |
|--|---------------------------------|---|
| | TITULARISATION | |
| | RENOUVELLEMENT DE STAGE | Joindre obligatoirement un rapport complémentaire motivé |
| | DEFAVORABLE A LA TITULARISATION | |

Date et signature

(1) entourer la rubrique correspondante

**Cette fiche doit être renvoyée à la DIEPAT du rectorat pour le mardi 23 avril 2019 et
le mercredi 31 janvier 2019 pour les ADJAENES et ATRF réservés**

Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

SVS/19-801-201 du 07/01/2019

ARRETE DE COMPOSITION DU CAVL - MANDAT 2018/2020

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements publics (lycées, lycées professionnels et EREA)
- Mesdames et Messieurs les Référents Vie Lycéenne (lycées, lycées professionnels et EREA)

Dossier suivi par : M. COUTOULY - PVS, M. CONTE - DAVLC - Adresse courriel : vielyceenne@ac-aix-marseille.fr

Veillez trouver l'arrêté fixant la composition du Conseil Académique à la Vie Lycéenne de l'académie pour le mandat 2018-2020.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Aix-en-Provence, le 13 décembre 2018

Le Recteur de l'académie d'Aix Marseille

Rectorat

Service vie scolaire

Délégation académique à
la vie lycéenne et
collégienne

Jean Claude Conte
[davlc@ac-aix-
marseille.fr](mailto:davlc@ac-aix-marseille.fr)

04-42-91-71-64

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence

VU la Sous-section 2 (articles D511-63 à D511-73), Section III du Chapitre Unique du Titre Premier du Livre Cinquième du Code de l'Éducation,

VU le Chapitre Unique (article L511-2-1) du Titre Premier du Livre Cinquième du Code de l'Éducation,
VU le Décret n°2017-642 du 26/04/2017 « Conseils, comités, commissions- Parité femmes-hommes parmi les représentants lycéens aux conseils national et académique de la vie lycéenne. ».

VU l'Arrêté du 26/04/2017 « Conseils, comités commissions- Modalités d'organisation du scrutin pour l'élection des représentants des lycéens aux conseils académiques de la vie lycéenne »

VU la Circulaire n°2018-098 du 20/08/2018 « Composition et fonctionnement des instances de la vie lycéenne »

VU la Circulaire n°2016-140 du 20/09/2016 « Composition et fonctionnement des instances de la vie lycéenne »

VU la Circulaire n°2014-092 du 16/07/2014 « Vie Lycéenne : Favoriser l'engagement des élèves ».

ARRÊTE

La composition du Conseil Académique de la Vie Lycéenne (CAVL) de l'académie d'Aix-Marseille pour les années 2018-2020 est la suivante :

Article 1^{er} : Bernard Beigner, Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités préside le Conseil Académique de la Vie Lycéenne.

Article 2 : Sont nommés au Conseil Académique de la Vie Lycéenne :

I. Représentants de l'Éducation Nationale

| | | |
|--------------------|----------|---|
| CONTE Jean Claude | Rectorat | Délégué Académique à la Vie Lycéenne et Collégienne |
| COUTOULY Rodrigue | Rectorat | Proviseur Vie Scolaire |
| GARGOT Christophe | Rectorat | DAREIC |
| MEJEAN Isabelle | Rectorat | IA IPR Histoire Géographie |
| ATTALI Gérard | Rectorat | IA IPR Histoire Géographie |
| COLOMBARI Isabelle | Rectorat | IA IPR Égalité filles et garçons |
| DALMASSO Thierry | Rectorat | IA IPR EVS |
| TOPALIAN Nathalie | Rectorat | IEN ET- EG |
| FOUACE Sophie | CANOPE | Directrice territoriale PACA |
| BOUTHORS Virginie | CLEMI | coordinatrice académique |

II. Représentant du Conseil Régional

PERNEY Ludovic

Hôtel de Région

Conseiller Régional

III. Représentants des institutions, des parents d'élèves et du monde associatif

ANDRE Sylvie

Monde Associatif

AROEVEN

COTE Emmanuel

Directeur Régional

UNSS

FOUQUE Isabelle

Chargée de mission

DRJSCS

LAZZARO Patricia

Monde Associatif

PEEP

LIMA Pedro

Monde Associatif

MPE 13

Groupe de pilotage

CONTE Jean-Claude

Rectorat

DAVLC

BERTRAND Agnès

MEN

DNVL

RIGAL Cathy

Collège Jean Jaurès

Professeur documentaliste

LASNON Valérie

Lycée Saint Exupéry

CPE

SEGUIN Stéphane

Lycée Marcel Pagnol

Enseignant

BARD Serge

Lycée Cézanne

Proviseur

TRINCA Éric

Collège Campra

Principal

ROUX Christine

Rectorat

Référente Académique Lutte contre le Harcèlement

Article 3 : Sont élus au Conseil Académique de la Vie Lycéenne :

A) Représentants lycéens des lycées généraux, polyvalents et technologiques

| <u>Circo</u> | <u>Titulaire 1 G</u> | <u>Titulaire 1 F</u> | <u>Suppléant 1 G</u> | <u>Suppléant 1 F</u> | <u>Suppléant 2 G</u> | <u>Suppléant 2 F</u> |
|--------------|---|---|---|--|--|--|
| <u>LGT 1</u> | Alexandre RIEU Lycée Paul Cézanne Aix en Provence | Laura JOURDAN Lycée Paul Cézanne Aix en Provence | Mathis IRACE Lycée Paul Cézanne Aix en Provence | Rania BENALI Lycée Paul Cézanne Aix en Provence | | Lisa MINOT Lycée Paul Cézanne Aix en Provence |
| <u>LGT 2</u> | Matthieu SANNER Lycée Ismaël Dauphin Cavaillon | Fanny CARDOT Lycée Ismaël Dauphin Cavaillon | Lucas DEBAISIEUX Lycée Ismaël Dauphin Cavaillon | Lilou BELLUOMINI Lycée Ismaël Dauphin Cavaillon | | Léa GARNIER Lycée Pasquet Arles |
| <u>LGT 3</u> | Fabio GRIFASI Lycée Victor Hugo Carpentras | Hayat M'BARKI Lycée Victor Hugo Carpentras | Hélios CHAIZE Lycée Stéphane Hessel Vaison la Romaine | Alexia REYNAUD Lycée Victor Hugo Carpentras | Sofian BENBOUREK Lycée Victor Hugo Carpentras | |
| <u>LGT 4</u> | Savinien DAUMERIE Lycée Pierre Gilles de Gennes Digne les Bains | Zoé DUBOIS Lycée Félix Esclangon Manosque | Quentin BORGNIET Lycée Les Iscles Manosque | Océane VITALIS Lycée Les Iscles Manosque | Pierrick BUFFARD Lycée Internationale Paca Manosque | Eva TEICHMANN Lycée Alexandra David Neel Digne les Bains |
| <u>LGT 5</u> | Théo MICHELUCCI Lycée Jean Cocteau Miramas | Norine MAGNIEN Lycée Jean Cocteau Miramas | Pierre PIQUEMAL SOULATA Lycée Jean Cocteau Miramas | Hiba AHRAM Lycée Jean Cocteau Miramas | | Lola BERDOUILLARD Lycée Jean Cocteau Miramas |
| <u>LGT 6</u> | Nasro BENDERBOUZ Lycée Saint Charles Marseille | Sasha BARROS Lycée Saint Charles Marseille | Sabri EL AOUINI Lycée Saint Charles Marseille | Annabelle LACROIX Lycée Saint Charles Marseille | | |
| <u>LGT 7</u> | Roman GINOUX Lycée Auguste Louis lumière La Ciotat | Julie LESOUEF Lycée Auguste Louis lumière La Ciotat | Jean Loup BANNIER Lycée Auguste Louis lumière La Ciotat | Carla BERTUCCI Lycée Auguste Louis lumière La Ciotat | Hannibal KHLIF Lycée Auguste Louis lumière La Ciotat | Shamane SOREL Lycée Auguste Louis lumière La Ciotat |

B) Représentants lycéens des lycées professionnels (y compris les SEP des LPO)

| <u>Circo</u> | <u>Titulaire 1 G</u> | <u>Titulaire 1 F</u> | <u>Suppléant 1 G</u> | <u>Suppléant 1 F</u> | <u>Suppléant 2 G</u> | <u>Suppléant 2 F</u> |
|--------------|---|---|--|---|--|--|
| <u>LP 1</u> | Gualbert VAUX Lycée Maria Casares Avignon | Lisa HECKETSWEILLER Lycée Maria Casares Avignon | Okan Ozdemir OZKAN Lycée Victor Hugo Carpentras | Bérénice LEVILLAIN Lycée Maria Casares Avignon | | Cléo LOURDEZ Lycée Maria Casares Avignon |
| <u>LP 2</u> | Thomas BENHAFESSA Lycée Adam de Craponne Salon de Provence | Laurène CHANVIN Lycée Adam de Craponne Salon de Provence | Romain BERNARD Lycée Adam de Craponne Salon de Provence | Blandine KNEBEL Lycée Adam de Craponne Salon de Provence | David FIGUEIREDO DE BRITO Lycée Gambetta Aix en Provence | SHANNEN ABDESLAM BETARE Lycée Gambetta Aix en Provence |
| <u>LP 3</u> | Ayad MOHAMED Lycée Le Chatelier Marseille | Amandine LADIER Lycée Le Chatelier Marseille | Janis OUARTI TIZI Lycée Le Chatelier Marseille | Jennifer MANTELET Lycée Le Chatelier Marseille | André DESBARRE Lycée Le Chatelier Marseille | Nour FATNASSI Lycée Le Chatelier Marseille |
| <u>LP 4</u> | Mathéo ROMA Lycée Louis Martin Bret Manosque | Hiba MEHRAZI Lycée Louis Martin Bret Manosque | Baptiste MARINI Lycée Louis Martin Bret Manosque | Maxime ISNARD Lycée Louis Martin Bret Manosque | | |

C) Représentants lycéen des établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)

| <u>Circo</u> | <u>Titulaire 1 G</u> | <u>Titulaire 1 F</u> | <u>Suppléant 1 G</u> | <u>Suppléant 1 F</u> | <u>Suppléant 2 G</u> | <u>Suppléant 2 F</u> |
|---------------|---|--|---|--|---|----------------------|
| <u>EREA 1</u> | Lucas DELACROIX EREA Castel Bevons Bevons | Alix AHARONIAN EREA Castel Bevons Bevons | Anthony SEIGLER EREA Castel Bevons Bevons | Océane BREMOND EREA Castel Bevons Bevons | Léo DUCHATEL EREA Castel Bevons Bevons | |

Article 4 : Le Secrétaire Général de l'académie d'Aix Marseille, est chargé de l'exécution du présent arrêté.


Bernard BEIGNIER